

Minister of Public Safety and
Emergency Preparedness



Ministre de la Sécurité publique
et de la Protection civile

Ottawa, Canada K1A 0P8

L'hon. Serge Joyal, président
Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

Cher sénateur Joyal,

Lors de mon récent témoignage devant votre comité, le sénateur Carignan m'a demandé si, dans certaines professions, les employeurs pourraient interroger les demandeurs d'emploi au sujet de leurs condamnations antérieures pour possession de cannabis même après qu'un pardon soit octroyé.

Comme il a été mentionné, la *Loi canadienne sur les droits de la personne* protège contre la discrimination à l'égard des personnes qui ont fait l'objet d'un pardon dans les domaines qui relèvent de l'autorité fédérale. La même protection existe dans plusieurs provinces et territoires, dont le Québec, province que représente le sénateur Carignan.

Bien que j'apprécie l'enjeu soulevé par le sénateur Carignan, je suis conscient que toute tentative d'y répondre impliquerait probablement la modification des lois provinciales des droits de la personne, ce qui n'est pas du ressort du parlement du Canada.

En conséquence, votre comité voudrait peut-être ajouter au rapport sur le projet de loi C-93 une observation encourageant les provinces qui n'ont pas des lois interdisant la discrimination liée aux casiers judiciaires suspendus de considérer des amendements législatifs à cet égard. Je suis certain que les parlementaires provinciaux prendraient une telle recommandation au sérieux.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

L'hon. Ralph Goodale, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

Canada

Minister of Public Safety and
Emergency Preparedness



Ministre de la Sécurité publique
et de la Protection civile

Ottawa, Canada K1A 0P8

Hon. Serge Joyal, Chair
Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs

Dear Senator Joyal,

During my recent committee appearance, Senator Carignan asked about whether employers in certain professions would be able to ask job applicants about past convictions for cannabis possession even after a pardon has been granted.

As was noted at the time, the *Canadian Human Rights Act* protects against discrimination on the basis of pardoned criminal records in areas of federal jurisdiction. The same protection exists in several provinces and territories, including Senator Carignan's province of Quebec.

While I appreciate the concern raised by Senator Carignan, I am mindful that any attempt to address it would likely involve changes to provincial human rights legislation, which is outside the purview of the Parliament of Canada.

Your committee may therefore wish to append an observation to your report on Bill C-93, encouraging provinces that do not have laws proscribing discrimination on the basis of pardoned criminal records to consider legislative amendments in that regard. I trust that provincial legislators would take such a recommendation seriously.

Sincerely,

Hon. Ralph Goodale, P.C., M.P.
Minister of Public Safety and Emergency Preparedness

Canada